



Date de création du document :

|   |                      |
|---|----------------------|
| Version rédigée par : V.Colmant CSS dpt de pathologie                         | Le : 28 juillet 2017 |
| Version validée par : A.Couvelard responsable Dpt UF BCH ; L.Tripault DSI LMR | Le : 07 aout 2017    |
| Version approuvée par : DQGR  |                      |
| Objet de la modification :  | Page(s) :            |

## 1. OBJET

Ce mode opératoire concerne le pré analytique des prélèvements d'anatomie cytologie pathologiques de l'hôpital Louis Mourier pour un transfert vers le département de pathologie de l'hôpital Bichat à compter du 4 septembre 2017. Il ne concerne pas l'acheminement des examens de fœtopathologie (fœtus, placentas, curetages, IMG, IVG ...). Il ne concerne pas les prélèvements des blocs opératoires pour lesquels une mode opératoire spécifique a été rédigé.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION ET PERSONNES CONCERNEES

Domaine d'application : les prélèvements issus des services de soins et des consultations

Personnes concernées :

- les professionnels de santé des unités de soins, des consultations et du centre de tri de l'Hôpital Louis Mourier
- les professionnels de santé du département de pathologie de l'hôpital Bichat.

## 3. DOCUMENT DE REFERENCE

Ce mode opératoire est un complément à la procédure d'acheminement des échantillons au laboratoire HUPNVS

RBPACP : Recommandation de bonnes pratiques en Anatomie et Cytologie Pathologiques V2-2011  
Guide technique d'accréditation en anatomie et cytologie pathologiques – SH-GTA-03 revision00

## 4. DESCRIPTION DU PROCESSUS

BCH-ANATOMIE  
CYTOLOGIE  
PATHOLOGIQUES

**Acheminement des prélèvements  
d'anatomie et cytologie  
pathologiques des unités de soins  
et consultations de Louis Mourier  
vers le département de pathologie  
Bichat**

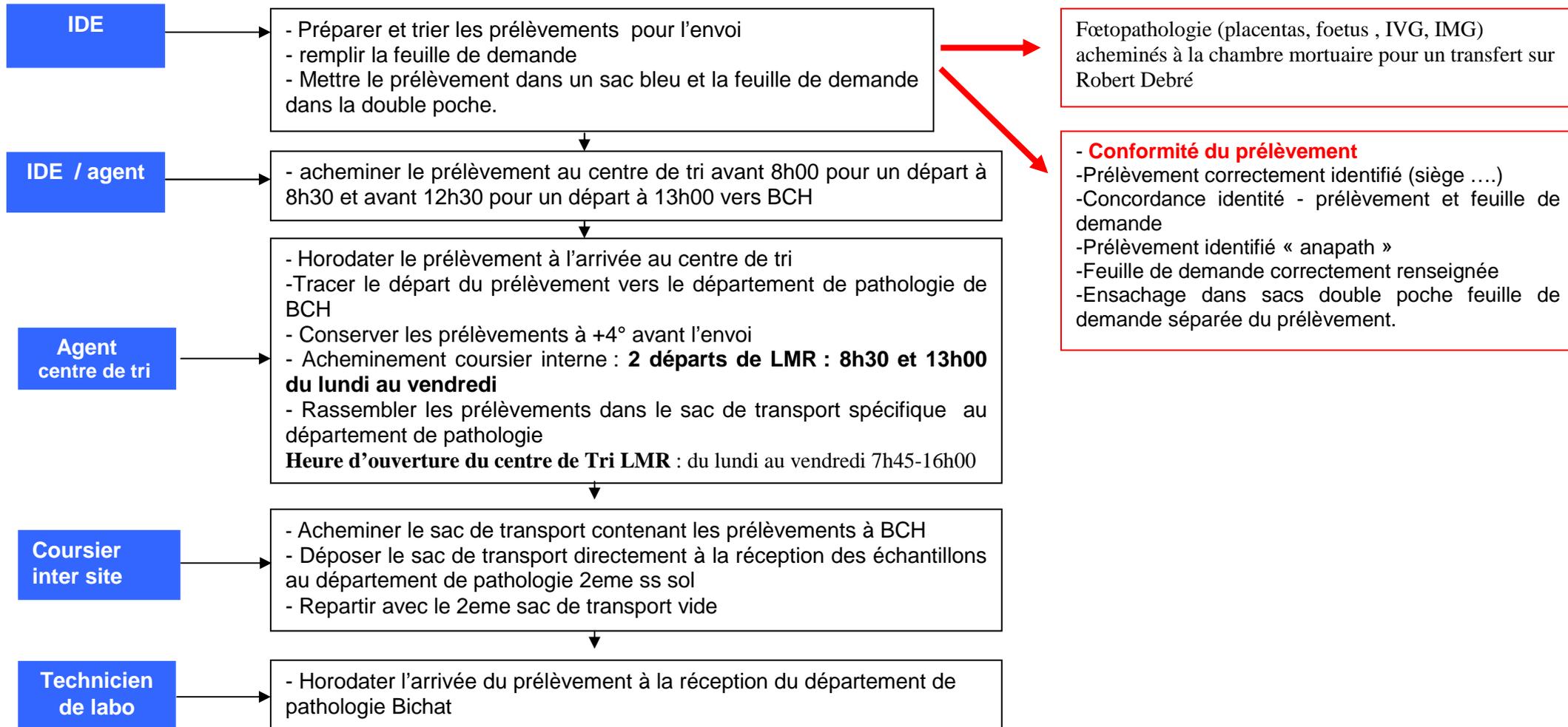
Ref : PN\_PRA\_DE\_033\_02  
Version : 02  
Applicable le : 27-05-2019



**Qui Fait quoi Point contrôle**

Heures d'ouverture du département de pathologie  
Unité Bichat

**Lundi au vendredi :** 8h – 17h30  
**Samedi :** 8h – 15h30  
**Fermé le dimanche et jours fériés**



BCH-ANATOMIE  
CYTOLOGIE  
PATHOLOGIQUES

**Acheminement des prélèvements  
d'anatomie et cytologie  
pathologiques des unités de soins  
et consultations de Louis Mourier  
vers le département de pathologie  
Bichat**

Ref : PN\_PRA\_DE\_033\_02  
Version : 02  
Applicable le : 27-05-2019



### Fermeture du Département de pathologie unité Bichat : dimanches, jours fériés

IDE/AS/  
Agent

- Conserver les prélèvements au réfrigérateur
- Les fragments de petite taille (2X2cm ou 1x4cm) sont conservés dans des pots de formol 4%, prêts à l'emploi
- apporter les prélèvements au centre de tri avant 8h00 le lundi matin pour un départ vers BCH à 8h30.

**Weekend de 3 jours :** Apporter les prélèvements la veille avant 13h00 au centre de tri

**Envoyer le prélèvement dès le lendemain au centre de tri de LMR.**

**Contrôle du contenu des réfrigérateurs chaque matin**

### Examen urgent en dehors des acheminements programmés :

du lundi au vendredi **après** 13h00 ou le samedi 08h00 à 13h00

IDE/AS/  
Agent

- Ponctuellement : du lundi au vendredi après 13h00 ou le samedi jusqu'à 13h00
- Téléphoner à la réception du département de pathologie Tel : **0140258297** de BCH pour vérifier la faisabilité d'une prise en charge en urgence de l'examen sur BCH
- **Après validation de la prise en charge sur BCH**, faire une demande de transport ponctuelle par le prestataire externe

- Tenir compte du délai de prise en charge et du délai l'acheminement du prélèvement par le prestataire extérieur.

***Pour toutes demandes : Appeler la réception des examens du  
Département de pathologie Unité Bichat 01 40 25 82 97***

BCH-ANATOMIE  
CYTOLOGIE  
PATHOLOGIQUES

**Acheminement des prélèvements  
d'anatomie et cytologie  
pathologiques des unités de soins  
et consultations de Louis Mourier  
vers le département de pathologie  
Bichat**

Ref : PN\_PRA\_DE\_033\_02  
Version : 02  
Applicable le : 27-05-2019



RESPONSABLE

Prélèvement pour l'anatomie cytologie pathologiques de BCH

**VERIFICATION DE LA  
CONFORMITE**

1. Prélèvement correctement identifié
2. Concordance étiquette patient feuille demande / prélèvement
3. Prélèvement identifié « anapath »
4. Feuille de demande correctement renseignée
5. Ensachage dans des sacs double poche / feuille de demande séparée du prélèvement

IDE/AS/AH

**oui**

Centre de tri ouvert 7h45 -16h00

**non**

- Envoyer ou apporter au CDT avant 08:00 ou avant 12:00

- Mettre le prélèvement au réfrigérateur à +4°

IDE/AS/AH

Urgent après départ coursier ou veille de weekend prolongé

**non**

**oui**

- Conserver à +4° jusqu'au lendemain
- Apporter au centre de tri avant 8h00

- Tel BCH (avant 15:00 ou samedi avant 12:00) pour autorisation envoi

AGENT CDT

- Horodater la feuille de demande
- Tracer l'envoi
- Conserver à 4°C
- Rassembler dans un sac de transport avant l'envoi

- Horodater la feuille de demande
- Tracer l'envoi
- Conserver à 4°C
- Rassembler dans un sac de transport avant l'envoi

- Si envoi possible : envoi via le prestataire de transport externe

COURSIER

Course intersite programmée : 8:30

Course intersite programmée : 8:30 et

Course « transport externe »

TAB Anapath

- Horodater de la feuille de demande (heure d'arrivée)

- Horodater de la feuille de demande (heure d'arrivée)

- Horodater de la feuille de demande (heure d'arrivée)